



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

24 mai 2011

Deuxième Sommet du tourisme Vers une concrétisation des travaux

(IVS).- Près de 170 représentants des branches touristiques, économiques, des autorités et des institutions cantonales ont participé au 2ème Sommet du tourisme, mardi à Sierre. Des propositions concrètes quant à la création d'un Observatoire du tourisme et d'une structure de promotion intersectorielle du Valais ont été présentées.

Le deuxième Sommet du tourisme s'inscrit dans le cadre du projet « Tourisme 2015 », initié par le Conseil d'Etat au printemps 2010. Il fait suite à une première rencontre, organisée en septembre 2010. Depuis lors, les trois groupes de travail désignés ont mené à terme leurs réflexions, ils avancent propositions concrètes et recommandations.

Josef Zenhäusern, président du groupe « Observatoire du tourisme », a démontré comment et pour quelles tâches le Service du développement économique (SDE), Valais Tourisme et la HES-SO Valais pouvaient s'associer puis mettre en oeuvre un Observatoire du tourisme qui soit réellement un instrument d'analyse et d'observation de la branche. Ses conclusions ont été accueillies globalement favorablement par l'assemblée. Des questions ont notamment été posées quant aux tâches précises de cet Observatoire.

Peter Furger, président du groupe « Structure de promotion intersectorielle du Valais », a détaillé les modalités d'une structure à même de répondre aux attentes des principaux acteurs et de la clientèle. Cette structure, dont le nom proposé est « Valais/Wallis Promotion », vise à un rassemblement des forces en présence. Elle a pour objectif principal la promotion du « produit Valais » dans son ensemble. Objectifs, tâches et compétences-clés nécessaires ont été définis avec toutes les organisations cantonales impliquées.

Des principes ont également été énoncés, dans le but d'obtenir un financement jugé minimal de 16 millions de francs par année. Dans un premier temps, cette somme devrait provenir du budget cantonal. L'assemblée a reconnu la nécessité d'une telle structure. Des analyses plus approfondies en terme de mise en oeuvre notamment juridique sont demandées.

Luc Fellay, président du groupe « Structures et Finances », a décrit dans un rapport intermédiaire des principes clairs quant à la définition des tâches et des compétences. Le groupe de travail a clairement séparé d'une part les structures « transversales », telles que celle destinée à la promotion du produit Valais dans son ensemble, l'Observatoire du tourisme ou celles destinées à la formation et au coaching en matière touristique et d'autre part les structures « locales », soit les destinations touristiques, les sociétés de développements et les communes. Le canton doit en ce sens revêtir un rôle subsidiaire.



En matière de financement, suivant cette logique, un principe clair est proposé : « tout financement produit à un des niveaux est dévolu et géré là où il est perçu. » Le groupe de travail a également proposé de mettre à disposition des communes une série de modèles de financement possibles. Ceux-ci doivent encore faire l'objet d'une analyse de faisabilité au niveau juridique et technique. Le groupe de travail va continuer ses réflexions sur la base également des inputs reçus lors de la discussion de ce 2^{ème} Sommet du tourisme.

Au terme de ces présentations le Prof. Peter Keller, modérateur des débats, a mené une synthèse des discussions.

Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, a conclu la journée en soulignant l'évidence et l'urgence du mandat donné par l'assemblée. « *Sur la base de toutes les indications, propositions et conclusions qui nous ont été données, nous allons maintenant approfondir les conditions de réalisation en une analyse fine, portant notamment sur les questions législatives, juridiques et des conditions de réalisation des deux nouvelles structures proposées. Nous procéderons par étapes, suivant les objectifs définis. Le projet dans son ensemble va être présenté au Conseil d'Etat. Ce qui est réalisable immédiatement le sera. Ce qui, en revanche requiert d'emprunter des voies législatives spécifiques sera porté au plus vite devant le Grand Conseil.* »

Note aux rédactions

Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina se tient à votre disposition pour de plus amples informations – 027 606 23 00